

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

*ELABORATION DES CERTIFICATS DE
RETENUE A LA SOURCE A TRAVERS LA
PLATEFORME ELECTRONIQUE (TEJ)*

27 & 28 NOVEMBRE 2024

HOTEL LAÏCO - TUNIS

Tarif : 990 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

Mme. Amel BEN SALEM

*Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle
des impôts - DGI*



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Maitriser parfaitement les obligations et les techniques d'élaboration des certificats de retenue à la source à travers la plateforme électronique du Ministère des Finances
- Assimiler les techniques d'élaboration électronique des certificats de retenue à la source

PUBLIC CIBLE

- Comptables, chefs comptables d'entreprise et responsables administratifs.
- Cadres de banques, des intermédiaires en bourse et des compagnies de leasing.
- Auditeurs internes et contrôleurs de gestion.
- Entrepreneurs et chefs d'entreprises.
- Professionnels indépendants de comptabilité et de gestions (comptables, conseillé en gestion etc...).

FORMATEUR

Mme. Amel BEN SALEM

- Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle des impôts - DGI
- Ex représentante de la DGI au niveau du groupe de travail OCDE entant que Membre du groupe de travail au comité des affaires fiscales OCDE et Cheffe de file du groupe de travail chargé de la mise en place de la gestion des risques fiscaux
- Longue expérience de formation pour différents établissements financiers

PROGRAMME - JOURNEE DU 27 NOVEMBRE 2024

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<p>Quiz</p> <p>Le cadre général et légal</p> <ul style="list-style-type: none">• Rappel des obligations générales et des sanctions en matière de la retenue à la source :<ul style="list-style-type: none">○ Rappel des obligations générales○ Typologie et montants soumis○ Assiette de la RS○ Sanctions en matière de RS
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<p>Les nouvelles dispositions de l'article 41 de la loi de finances 2022</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contribuables soumis à l'obligation de l'élaboration des certificats de retenue à la source via la plateforme• Les délais exigés par nature de retenue à la source• Les modalités d'adhésion à la plateforme• Les mentions obligatoires sur les certificats électroniques de retenue à la source• Les modes de saisie des certificats• Les délais exigés pour l'élaboration des certificats de retenue à la source
14h30	Déjeuner

PROGRAMME - JOURNEE DU 28 NOVEMBRE 2024

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<ul style="list-style-type: none">• Les opérations soumises à la retenue a la source• Les modalités de gestion des certificats• Les procédures de corrections des certificats
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<ul style="list-style-type: none">• Les sanctions fiscales en matière de non-respect des obligations <p>Cas pratique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adhésion ;• Élaboration d'un certificat dématérialisé ;• Gestion dématérialisée de certificats de retenues
14h30	Déjeuner

